

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## FRANCE

### Le prix Simone-Veil de la RF pour l'égalité femmes-hommes remis à un collectif qui lutte pour le droit à l'avortement au Salvador

**L**e prix Simone-Veil de la République française pour l'égalité femme-homme a été créé en 2019 dans le cadre de la diplomatie féministe française. Il a pour objectif de visibiliser la lutte d'une personnalité ou d'un collectif afin de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion des droits des femmes. Il permet également un soutien financier avec un chèque de 100 000 euros. Le jury est composé de 9 membres (chercheur•ses, auteur•rices, philosophes, militant•es...). Cette année, le prix est décerné à un collectif qui lutte pour le droit à l'IVG dans un des pays où il est le plus restrictif, le Salvador.

Morena Herrera, défenseuse des droits humains au Salvador, était de passage à Paris pour le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Lors de son passage, elle a partagé avec quiconque voulait l'entendre sa lutte quotidienne : que le Salvador ne soit plus parmi les 10 pays aux lois sur l'avortement les plus restrictives, que les femmes ne meurent plus d'avorter ou de ne pas avorter. Elle parle également de Beatriz, le visage de cette cause.

“Beatriz” incarne en effet le visage de la lutte salvadorienne pour les droits sexuels et reproductifs des femmes. Ce surnom est attribué à une femme à qui on a refusé un avortement en 2013 alors même qu'elle était atteinte de graves problèmes de santé et que le fœtus n'était pas viable.

Beatriz vivait dans un canton défavorisé et avait été diagnostiquée atteinte de lupus, une maladie auto-immune. Elle donne naissance à une fille après une grossesse à risque ; les médecins lui ont conseillé de subir une stérilisation afin de ne pas être de nouveau enceinte. Face aux risques d'une telle opération, elle refuse. Elle tombe enceinte de nouveau quelques mois après. Les médecins diagnostiquent une malformation du fœtus : une anencéphalie, autrement dit, le fœtus va évoluer dans son ventre sans une partie de son cerveau et il est impossible qu'il survive après l'accouchement. Suite à cette information, Beatriz demande l'autorisation de subir un avortement thérapeutique, puisque cette grossesse menaçait sa vie et que le fœtus n'était pas viable.



Cet avortement lui a été refusé. Elle a subi une césarienne et le fœtus est mort cinq heures après. Le gouvernement salvadorien a refusé de nommer l'opération un "avortement" et a maintenu qu'il s'agissait d'un "accouchement provoqué". Pour la Cour salvadorienne, "les droits de la mère ne peuvent prévaloir sur ceux de l'individu qui va naître, et vice versa". Beatriz est morte en 2017 d'une pneumonie contractée dans un hôpital où elle s'était rendue à la suite d'un accident de mobylette.

Le Collectif citoyen pour la dépénalisation de l'avortement a porté la voix de Beatriz jusqu'à la Cour interaméricaine des droits humains. La Commission s'était déjà positionnée en demandant au Salvador de revoir sa législation afin que l'avortement soit possible au moins dans certaines situations, à l'instar d'une malformation du fœtus et risques graves pour la santé ou l'intégrité de la femme enceinte.

Sans réponse de la part du gouvernement salvadorien, la CIDH a été saisie et devrait rendre une décision le 22 ou le 23 mars ; décision importantissime puisqu'elle fera jurisprudence dans les 23 pays signataires de la Convention qui lui est rattachée.

Morena Herrera, présidente du Collectif citoyen pour la dépénalisation de l'avortement au Salvador, a donc reçu le prix ce 8 mars. Elle porte un bandana vert sur lequel il est inscrit "Justicia para Beatriz". Elle se dit honorée, mais surtout déterminée ; elle bénéficie maintenant du soutien officiel de la diplomatie féministe française, ainsi que d'un chèque de 100 000 euros, de quoi être optimiste pour la suite et pour les Salvadoriennes.

#### Sources :

*Le Monde*, "Un collectif salvadorien pour le droit à l'IVG reçoit le prix Simone-Veil de la République française", 9 mars 2023.

*Le Monde*, "Salvador : accouchement provoqué pour "Beatriz", privée d'avortement", 4 juin 2013.

FOCUS 2030, "3 QUESTIONS À MORENA HERRERA, PRÉSIDENTE DU GROUPEMENT CITOYEN POUR LA DÉPÉNALISATION DE L'AVORTEMENT AU SALVADOR (AGRUPACIÓN CIUDADANA POR LA DESPENALIZACIÓN DEL ABORTO) RÉCOMPENSÉ PAR LE PRIX SIMONE VEIL", 8 mars 2023.

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## MONDE

### 8 mars : tour d'horizon des mobilisations pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes

**L**e 8 mars n'est pas la journée de la femme, mais bien celle de lutte pour les droits des femmes. Nous l'accordons, un seul jour n'est pas suffisant pour acquérir l'égalité de droit, mais il est l'occasion de rappeler les inégalités encore trop importantes entre les femmes et les hommes, persistantes dans le monde entier.

En France, des manifestant.es de plusieurs grandes villes (Paris, Lille, Toulouse, Nantes...) se sont retrouvés dans la rue, sous tous les temps, pour défendre les droits des femmes, n'hésitant pas à rappeler que les femmes sont "les grandes perdantes" de la réforme des retraites. A l'Elysée, cette journée a été l'occasion pour le gouvernement de présenter son nouveau "Plan interministériel égalité pour les femmes et les hommes 2023/2027" et pour Emmanuel Macron d'annoncer un projet de révision constitutionnelle afin d'y inscrire le principe de l'IVG.

Le droit à l'IVG est d'ailleurs un thème central de cette journée. Fragilisé depuis quelques années en Europe et aux Etats-Unis, les manifestant.es européennes (Allemagne, Espagne, Angleterre...) défendent le droit fondamental de toutes les femmes à la liberté de choisir. En Amérique du Sud, au Mexique ou en Colombie, les slogans portent plutôt vers une réclamation de mesures pour lutter efficacement contre les féminicides, dont les recensements sont particulièrement alarmants.

Ce vent de sororité résonne actuellement à New-York. Alors que la soixante-septième CSW (Commission de la condition des femmes) se tient depuis le début de la semaine aux Nations unies, le 8 mars a été l'occasion de rappeler devant le Conseil de sécurité que l'Afghanistan est le pays "le plus répressif au monde" concernant les droits des femmes. Mais les interdits n'arrêtent pas le courage des Afghanes, dont une vingtaine se sont présentées dans les rues de Kaboul pour montrer leur résistance.



Le courage, une constante forte de ce 8 mars 2023. Celui de Masha Amini, des femmes et des filles iraniennes, a été fortement soutenu en Allemagne et au Royaume Uni. Ainsi, à Londres, un cortège silencieux de “servantes écarlates” a déambulé dans la capitale en référence au best seller dystopique de Margaret Atwood, suggérant l’oppression du régime iranien.

Moins médiatisé et pourtant tout aussi violent, le conservatisme des autorités pakistanaises est particulièrement attaché à son patriarcat. Ainsi, “la police avait pour ordre de donner une leçon à quiconque se présentait” à la marche “Aurat” (marche des femmes), a informé un journaliste sur place. 2 000 femmes ont tout de même bravement fait fi de ces menaces pour participer aux manifestations dans les rues de la capitale. «Avant les femmes étaient silencieuses, mais maintenant elles sont dans la rue, parlent de leurs droits et de justice, et je pense que c'est le changement qu'elles attendaient», (Aisha Masood, 24 ans , pour Le Figaro).

Se faire entendre, se faire comprendre, et ce, même en temps de crise. La situation socio-économique dramatique dans l’un des plus grands bidonvilles d’Afrique à Kibera (Nairobi) au Kenya, n’a pas empêché les femmes de se rassembler, ni même la crise économique sri-lankaise ou la guerre en Ukraine. Le courage des femmes militaires ukrainiennes a d’ailleurs été salué par le président Volodymyr Zelensky et le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, lors d’une remise de prix à Kiev.

Instauré par l’ONU en 1977, le rappel de lutte du 8 mars est loin d’arriver à ses fins puisque, selon ONU Femmes France, il faudrait 300 ans pour atteindre l’égalité de genre. D’ici-là, nous pouvons toutes continuer de gronder nos slogans et brandir nos pancartes dans les rues de nos villes, au moins peuvent-ils résonner le temps d’une journée.

*Sources :*

*Le Figaro, "La journée des droits des femmes à travers le monde", 8 mars 2023.*

*TV5 Monde, "Journée internationale des droits des femmes : quand la parole féministe résonne partout dans le monde", 8 mars 2023.*

*Madame Figaro, "8 mars 2023 : les femmes manifestent pour leurs droits, menacés à travers le monde", 8 mars 2023.*

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## ESPAGNE

### Le combat féministe continue : place à la parité

**A**près la loi “oui c’est oui”, celle sur la prise en charge des violences faites aux femmes ou encore celle sur le congé menstruel, l’Espagne a décidé de continuer son chemin vers la lutte contre les inégalités des sexes en s’attaquant maintenant à la parité. Le premier ministre espagnol a annoncé ce samedi 4 mars, la présentation d’un projet de loi rendant la parité obligatoire “dans les organes de décisions”, c’est-à-dire au sein du gouvernement, dans les listes électorales et les conseils d’administration des grandes entreprises.

Le Conseil des ministres espagnol a approuvé cet avant-projet de loi ambitieux. Cette législation va plus loin que les objectifs définis au niveau de l’Union européenne et vise à renforcer la présence des femmes dans les organes décisionnaires du public et du privé.

La loi espagnole transpose notamment une directive de l’Union européenne qui oblige les entreprises à avoir 40% de représentation féminine dans leurs postes non exécutifs. Cependant, l’avant-projet de loi impose le même quota à toutes les entreprises employant plus de 250 personnes et réalisant un chiffre d’affaires

de 50 millions d’euros. À l’heure actuelle, l’Espagne est classée onzième en termes de conseils d’administration les plus féminisés de l’UE et troisième, derrière le Danemark et la Finlande, si l’on ne considère que les pays sans quotas obligatoires.

Outre les entreprises, les instances de représentation des métiers, conseils, ordres, collèges ou barreaux, devront également respecter la parité de 40%, de même que les jurys décernant des prix financés par les administrations publiques. Du côté des politiques, les partis auront l’obligation de présenter des listes alternant un homme et une femme à toutes les élections : municipales, régionales, législatives et européennes. À cela s’ajoute bien sûr le respect de la parité au sein du gouvernement. La vice-Première ministre Nadia Calvino s’est félicitée de l’avant-projet de loi, déclarant que cela représente un pas important vers l’égalité effective en Espagne. L’opposition de droite, sans surprise, s’inquiète de l’impact de la réforme sur le secteur privé, au contraire pour Podemos, le parti de gauche radicale, la mesure ne va pas assez loin.

Sources :

*Libération*, "En Espagne, la parité hommes-femmes en haut de l’affiche", 8 mars 2023.

*Toute l’Europe*, "L’Espagne présente un important projet de loi sur la parité femmes-hommes", 8 mars 2023.

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## FRANCE

### Femmage à Gisèle Halimi et constitutionnalisation du droit à l'IVG

**U**n femmage national à Gisèle Halimi ; c'est le choix qui a été fait par Emmanuel Macron pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes 2023. En annonçant cette cérémonie destinée à la mémoire de Gisèle Halimi décédée en 2020, le Président Macron a par la même occasion soufflé l'idée qu'il évoquerait le droit à l'IVG en France et sa future constitutionnalisation, un des combats de Gisèle Halimi.

Gisèle Halimi, née Zeiza Gisèle Élise Taïeb, est une avocate tunisienne née en 1927. Son nom résonne encore aujourd'hui pour ses engagements en faveur de la décolonisation de la Tunisie d'autre part, et pour la dépénalisation de l'avortement en France de l'autre. Dans les deux cas, Gisèle Halimi joue un rôle clé dans la protection du droit des femmes, et en particulier de deux femmes : Djamila Boupacha en Tunisie et Marie-Claire Chevalier en France.

Djamila Boupacha, militante du FLN, est arrêtée en 1960 pour tentative d'attentat. Elle est torturée et violée à la suite de quoi elle formulera des aveux pour les faits qui lui sont reprochés.

Contactée par le frère de Djamila Boupacha, Gisèle Halimi accepte de la défendre. Elle parvient à lui éviter la peine de mort et la faire amnistier en France. Elle cosigne avec Simone de Beauvoir un ouvrage qui permet de médiatiser le procès, ainsi que de mobiliser des artistes influents pour faire connaître l'affaire. Le dessin de Djamila Boupacha par Pablo Picasso a ainsi contribué à la médiatisation du procès et à son issue positive pour Djamila Boupacha et le droit des femmes.

Quelques années plus tard, ayant eu écho de cette histoire, les proches de Marie-Claire Chevalier font appel à Gisèle Halimi pour la défendre. A l'âge de 16 ans, Marie-Claire Chevalier est violée par un garçon de 18 ans étudiant dans le même lycée. Elle tombe enceinte à la suite du viol. Les faits se déroulent en 1971 ; l'avortement est illégal en France. Elle demande de l'aide à sa mère afin d'avoir accès à un avortement clandestin, cette dernière qui parvient, grâce à un réseau de femmes, à la faire avorter. Dénoncée par le même homme qui l'avait violée quelques mois auparavant, Marie-Claire Chevalier et ses proches sont mis en examen.



Dans le très connu procès de Bobigny, Gisèle Halimi défend Marie-Claire Chevalier en dénonçant la loi interdisant l'IVG, notamment car cette dernière pénalise principalement les femmes plus précaires, les autres pouvant se rendre au Royaume Uni ou en Suisse pour procéder à un avortement. Avec le soutien renouvelé de Simone de Beauvoir et d'autres féministes des années 1970, elle parvient à médiatiser le procès et à le gagner. Grâce à la jurisprudence instituée par la décision, les femmes dénoncées pour avortement sont de moins en moins condamnées. Le procès a également ouvert le chemin vers la dépénalisation de l'IVG en 1975 avec la loi Veil.

Les combats de Gisèle Halimi résonnent encore tout particulièrement en 2023, et c'est sans doute pour cette raison même que c'est lors de son femmage que le Président Macron a annoncé un projet de loi pour inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution.

Au delà de la criminilisation du viol et la dépénalisation de l'avortement, Gisèle Halimi défendait d'autres causes féministes. Elle défendait une position abolitionniste, s'opposant à la théorie selon laquelle la prostitution peut résulter d'un choix libre. Ses mots, notamment une tribune publiée au Monde Diplomatique en août 2003 : pas une once de vérité n'est perdue malgré les 20 années qui nous en séparent.

Ainsi, Gisèle Halimi était notre alliée et l'est toujours aujourd'hui. Elle n'a pas eu peur de politiser la cause des femmes, de choisir les femmes et de les élever au rang de l'universel. Elle fait partie du Panthéon français, bien que cela ne soit pas encore une réalité...

Sources :

*Djamila Boupacha*, Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi, Gallimard - Blanche, 31 janvier 1962.

*Vie Publique*, "1972 : Les procès de Bobigny", 16 novembre 2022.

*FranceInfo*, "REPLAY. Revivez l'hommage national à Gisèle Halimi, présidé par Emmanuel Macron", 8 mars 2023.

# ACTUALITÉS INTERNATIONALES & FÉMINISTES

## FRANCE

### Le salon de l'Agriculture est fini ; pas le combat des agricultrices

**L**e Salon de l'Agriculture, événement devenu un rendez-vous politique indispensable, a fermé ses portes cette semaine. L'installation de cette foire agricole au Parc des expositions de la porte de Versailles est l'occasion de revenir sur la place des femmes dans le monde agricole. Aujourd'hui, 1 chef d'exploitation est une cheffe.

Les femmes ne commencent pas à occuper des métiers agricoles, elles commencent simplement à le faire en étant reconnues de l'administration et payées. En effet, au moins jusque dans les années 1960, les femmes étaient considérées comme "aidantes", alors même que leurs tâches et compétences relevaient de l'emploi salarial. Fait parlant, le mot "agricultrice" n'est entré dans le dictionnaire qu'en 1961.

La croyance selon laquelle la dimension physique des métiers du secteur agricole a exclu de facto les femmes. Cela a engendré une surreprésentation masculine dans ces métiers, et a nourri les stéréotypes sur les femmes comme étant des êtres faibles et vulnérables.

Pourtant, selon les agricultrices d'aujourd'hui, la force physique n'a jamais été un frein. En effet, avant de s'inquiéter des choses à porter pour l'exploitation, il faut déjà porter le poids des stigmates qui pèsent sur les femmes qui souhaitent être cheffes d'entreprise, stigmates d'autant plus intenses lorsqu'il s'agit de cheffes d'exploitation agricole. Quand la question de la pénibilité du travail se pose, et notamment celle du port de charges lourdes, les agricultrices font valoir deux choses : l'innovation technologique d'une part, leur ingéniosité de l'autre.

En effet, il est indéniable que l'innovation technologique a permis aux agriculteur·rices de rendre leur métier moins pénible. Ces innovations profitent à tous et à toutes, et permettent à hommes et femmes d'alléger la pénibilité de leur métier. Mais l'innovation technologique seule ne peut pas tout résoudre ; certaines agricultrices mettent en avant l'ingéniosité dont elles font preuve. Audrey Lopez et Lauriane Achard, deux protagonistes du documentaire d'Agnès Poirier "L'installation", affirment que :



*“C’est important de le dire : on met des choses en place pour pallier par exemple un manque de force physique – mais on ne se dit jamais qu’on ne va pas y aller parce qu’on est des femmes. ”*

A l’occasion du Salon de l’Agriculture, l’association Oxfam a publié le 29 février intitulé : “Agriculture : les inégalités sont dans le pré”. Il déplore des écarts de rémunération plus importants qu’en moyenne en France (25% en moyenne 29% dans le secteur agricole). Il explique également que les femmes bénéficient moins souvent de statuts officiels et protecteurs, notamment ceux permettant d’ouvrir les droits à la retraite ou donnant droit à la mutuelle agricole. Résultat, 132 000 femmes n’ont pas de statut lié à leur travail agricole, et la retraite moyenne des agricultrices est de 570 euros mensuels. Problème plus globale, il n’existe que très peu de données désagreggées par sexe, c’est-à-dire que les statistiques ne proposent pas de différenciation entre les femmes et les hommes, empêchant de comprendre les enjeux autour des inégalités de sexe.

Il est donc probable que de nombreux autres enjeux interviennent, mais que les chiffres ne soient pas en mesure de les montrer. Les femmes sont pourtant des actrices clés de l’agriculture, notamment durable : elles représentent pour 1/3 des exploitations bio et sont les premières touchées par les conséquences de la crise climatique.

Ainsi, les clichés véhiculés par la société sont toujours les obstacles principaux auxquels sont confrontées les femmes désireuses de travailler dans le monde agricole. Diverses initiatives ont été portées par le Salon et en marge de ce dernier pour mettre en valeur l’investissement des agricultrices et leur rôle-clé pour développer une agriculture durable. A titre d’exemple, les 4 et 5 mars fut organisé un Salon des Agricultrices à la Cité Fertile, à Pantin, mettant en avant les agricultrices, leurs produits et les enjeux autour de leur profession.

Sources :

Infostat, Les Statistiques de la MSA : Population féminine en agriculture en 2020 L’emploi féminin en agriculture : Incontournable, il est pourtant méconnu , 8 mars 2022.

Ouest France, "Agriculture. Quelle place pour les femmes en 2022 ?", 13 janvier 2022.

Euractiv, "Agricultrices, ces femmes essentielles pour le « monde agricole de demain ”, 9 mars 2021.